

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 819

8 mai 2007

SOMMAIRE

Aedes Investissement S.A.	39307	Fita S.à r.l.	39310
Aedes Luxembourg S.A.	39312	Gestion Rainbow Fund S.A.	39300
Aluxtour	39311	House Hold and Body Care Products Com- pany S.A.	39311
Asher S.A.	39301	Icmos (Luxembourg) S.A.	39293
Athena PIKCo Lux S.à r.l.	39280	JOBA Brandschutz System G.m.b.H.	39312
Business Technology Services	39308	L'Acquario S.à r.l.	39309
Calisco B.V.	39307	Lemoore S.A.	39293
Capricornus, société anonyme holding ...	39298	Megaphone S. à r.l.	39294
CEREP S.à r.l.	39266	Mezz Investments S.A.	39287
Compagnie Financière et d'Investisse- ments Chimiques S.A.	39299	Mikinax Sàrl	39299
CPR Luxembourg S.à r.l.	39306	Minieta SA	39308
Curzon Finance S.à r.l.	39308	Multi-Boissons s.à r.l.	39296
DH Real Estate Luxembourg S.à r.l.	39303	Organix S.A.	39302
DH Real Estate Luxembourg S.à r.l.	39283	Pesalux S.A.	39307
Domaine des Fabriques	39293	Prysmian (Lux) Holding S.à r.l.	39280
Domaine des Fabriques	39297	Rexfelgen S.A.	39296
ELH International S.à r.l.	39294	Rister S.A.	39295
Eni Algeria Limited	39310	River Euro Investments S.à r.l.	39310
Eurogestim S.A.	39298	S3I	39295
Euron S.A.	39294	Sàrl Mathieu & Cie	39297
Ferolux S.A.	39297	Sems Internationale S.A.	39311
Ferolux S.A.	39309	SigmaKalon Luxco	39300
Field Point PE VIII (Luxembourg) S.à r.l.	39296	Sonam Topgyal S.à r.l.	39300
Fifteen S.A.	39312	Tabalux Import S.A.	39295
Financial Industrial Group REI Holding S.A.	39301	WCC Poland S.à r.l.	39269

CEREP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.000.000,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.245.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of September,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CEREP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.245 and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 21 June 2001 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 90 dated 17 January 2002 (page 4280) (the «Memorial C») (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to several notarial deeds and the last time by a notarial deed drawn up by the undersigned notary on 20 February 2006, published in the Memorial C, number 1363 dated 14 July 2006 (page 65381).

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, The chairman appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, The meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 250 shares representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(1) To increase the issued share capital of the Company with an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros (EUR 1,987,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to two millions Euros (EUR 2,000,000.-) by creating and issuing thirty-nine thousand seven hundred and fifty (39,750) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each (the «New Shares»);

(2) To records the subscription and the full liberation and payment of the New Shares by contribution in kind;

(3) To amend article 6.1. of the Articles regarding the share capital of the Company which shall read as follows:

«The unit capital is fixed at two millions Euros (EUR 2,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) units of fifty Euros (EUR 50.-) each.»

(4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

*Resolutions**First resolution*

The Shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company with an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros (EUR 1,987,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to two millions Euros (EUR 2,000,000.-) by creating and issuing the New Shares.

Second resolution

The Shareholders records the subscription and the full liberation and payment of the New Shares by contribution in kind as follows:

- CARLYLE EUROPE REAL ESTATE PARTNERS, L.P., a Limited Partnership set up under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA (the «Subscriber»), here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy and application form given under private seal, declared to subscribe to thirty-nine thousand seven

hundred and fifty (39,750) new shares with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each and to have them fully paid up by contribution in kind (the «Contributed Claim») consisting of:

- a part of a claim in the amount of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros (EUR 1,987,500.-) held by the Subscriber against the Company under the terms and conditions of a loan agreement dated 18 March 2002 out of an aggregate outstanding and drawn down amount of one hundred thirty-five millions four hundred and three thousand four hundred and ninety-seven Euros (EUR 135,403,497.-) (the «Loan»).

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Claim has been calculated and evaluated as the date of 29 September 2006 at one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros (EUR 1,987,500.-), among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of the Subscriber in its capacity as subscriber of the New Shares dated 28 September 2006 confirming the subscription of the New Shares and certifying the valuation of the Contributed Claims as of 29 September 2006;

- a valuation report of the management of the Company dated 28 September 2006 certifying the valuation of the Contributed Claims as of 29 September 2006;

- a copy of the balance sheet of the Company as of 30 June 2006;

- a letter of the management of the Company as of 28 September 2006 certifying that the value of the outstanding amount under the Loan has not changed since 30 June 2006.

As it appears from the documents here above-mentioned presented to the undersigned Notary, the value of the Contributed Claim corresponds at least to the value of the New Shares to be issued in consideration to the Contributed Claim.

Effective implementation of the contribution.

The Subscriber, contributor pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it is the sole creditor of the Contributed Claim and it has the power to dispose of such receivables, legally and conventionally freely transferable;

- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Claim be transferred to it;

- the transfer of the Contributed Claim will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and

- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Claim and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

The Shareholder resolves to amend article 6.1. of the Articles regarding the share capital of the Company so as to reflect the taken resolutions here above, and which shall read as follows:

«The unit capital is fixed at two millions Euros (EUR 2,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) units of fifty Euros (EUR 50.-) each.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 23,000.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de CEREP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social à 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 83.245, et constituée en vertu d'un acte reçu le 21 juin 2001 par le notaire Joseph Elvinger, précité, et dont les statuts ont été

publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 90 en date du 17 janvier 2002 (page 4280) (le «Mémorial C») (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par plusieurs actes notariés et en dernier lieu, par un acte du Notaire soussigné en date du 20 février 2006, publié au Mémorial C, numéro 1363 en date du 14 juillet 2006 (page 65381).

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants, resteront ci-annexés pour être enregistrés avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante (250) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et avoir renoncé aux exigences de convocation et formalités. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(1) Augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) au montant de deux millions Euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de trente-neuf mille sept cent cinquante (39.750) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»);

(2) Enregistrer la souscription et la libération totale des Nouvelles Parts Sociales par apport en nature;

(3) Modifier l'article 6.1 des Statuts concernant le capital social de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à deux millions d' Euros (EUR 2.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.»

(4) Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) au montant de deux millions Euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'enregistrer la souscription et la libération totale des Nouvelles Parts Sociales par apport en nature, comme suit:

CARLYLE EUROPE REAL ESTATE PARTNERS, L.P., une Limited Partnership constituée sous le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis (le «Souscripteur»), ici représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un certificat sous seing privé, a déclaré souscrire trente-neuf mille sept cent cinquante (39.750) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) et libérer celles-ci par apport en nature (la «Créances Apportée») consistant en:

- une partie d'une créance pour un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.987.500,-) détenue par le Souscripteur contre la Société sous les conditions d'un contrat de prêt daté du 18 mars 2002 sur un montant total tiré et non remboursé de cent trente-cinq millions quatre cent trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 135.403.497,-) (le «Prêt»).

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur de la Créance Apportée a été calculée et évaluée à la date du 29 septembre 2006 au montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.987.500,-), notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat (application form) émanant des représentants autorisés du Souscripteur en sa qualité de souscripteur des Nouvelles Parts Sociales en date du 28 Septembre 2006 confirmant la souscription des Nouvelles Parts Sociales et certifiant la valeur et la propriété de la Créance Apportée en date du 29 septembre 2006;

- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société en date du 28 septembre 2006 certifiant la valeur de la Créance Apportée en date du 29 septembre 2006
- une copie des bilans de la Société datés du 30 juin 2006;
- une lettre de la gérance de la Société datée du 28 septembre 2006 attestant que la valeur du montant tiré et non remboursé sous le Prêt n'a pas changé depuis le 30 juin 2006.

Comme il apparaît dans les documents mentionnés ci-dessus présentés au Notaire soussigné, la valeur de la Créance Apportée correspond au moins à la valeur des Nouvelles Parts Sociales à émettre en contrepartie de la Créance Apportée.

Réalisation effective de l'apport

Le Souscripteur, sus-désigné, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare que:

- il est l'unique créancier de la Créance Apportée et qu'il dispose du pouvoir de céder de telles créances, légalement et conventionnellement librement cessibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander que la Créance Apportée lui soit cédée;
- le transfert de la Créance Apportée sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales; et
- toutes les formalités subséquentes seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession de la Créance Apportée et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à deux millions d' Euros (EUR 2.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 23.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, R. Uhl, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 81, case 6. — Reçu 19.875 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037318/211/204.

(070033864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

WCC Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.215.

In the year two thousand and seven, on the fifth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of WCC POLAND S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on the 28th November 2006, registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies pending, in the presence of WCC EUROPE S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies section B number B 114 577 (the «Shareholder»), represented by Mrs Carla Schwitallik, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The meeting was presided by Mrs Carla Schwitallik, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act that:

I.- The Shareholder is the sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on the attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall be annexed to this deed for the purpose of registration.

II.- As it appears from the attendance list, all the five hundred (500) shares representing the whole capital of the Company are represented, so that the Shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholder has been informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is as follows:

1 Redesignation of shares. To redesignate the 500 ordinary shares of the Company into 450 A Shares and 50 B Shares and modify article eight of the Articles of Incorporation of the Company.

2 Consolidated Text of the Articles of Incorporation. To draw up, restate and adopt the consolidated text of the Articles of Incorporation (no modification being made to the corporate purpose of the Company).

3 Appointment of managers. Appointment of Noella Antoine, Ingrid Moinet and Michael Chidiac as Class A managers and Pierre Gervasi as Class B Manager.

4 Appointment of auditor. Appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, as auditor.

5 Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the Shareholder resolved as follows;

First resolution

The Shareholder resolved to create two classes of shares in the Company, the A Shares and the B Shares, and to redesignate the 500 (five hundred) shares of the Company into 450 (four hundred fifty) A Shares and 50 (fifty) B Shares. As a consequence (without prejudice to the following resolutions), Article eight, first paragraph of the Articles of Incorporation will read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 450 (four hundred fifty) A shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each and 50 (fifty) B shares of EUR 25.- each (twenty-five euro).»

Second resolution

The Shareholder resolved to fully restate the Articles of Incorporation of the Company, without however amending its corporate object, with immediate effect, and to consequently adopt, with immediate effect, the following new set of consolidated articles of Incorporation, which will from now on read as follows:

«Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company») governed by the present articles of incorporation (the «Articles») and by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 2. The Company's name is WCC POLAND S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 450 (four hundred and fifty) A shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each and 50 (fifty) B shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

No increase in the capital of the Company shall take place without the approval in writing of the holders of all of the A shares and all of the B shares.

Each share confers an identical voting right at the time of decision taking.

Transfers of shares

Art. 9. In these Articles «Third Party Purchaser» shall mean a purchaser or proposed purchaser of shares who is not already a shareholder in the Company or an entity controlled, directly or indirectly, by the holding company or group of companies to which a shareholder in the company belongs.

No A shares shall be sold or transferred to a Third Party Purchaser unless (i) all of the A shares are simultaneously transferred to one or more Third Party Purchasers or (ii) the consent in writing of the holders of all of the B shares is obtained in advance.

No B shares shall be sold or transferred without the prior written consent of the holders of all of the A shares.

Drag along

Art. 10. If the holders of the A shares (together the «Selling Shareholders») wish to transfer all the A shares (the «Relevant Shares»), the Selling Shareholders shall have the option (the «Pull Option») to require the holders of the B shares to transfer all the B shares to the Third Party Purchaser or as the Third Party Purchaser shall direct in accordance with this article ten.

The Selling Shareholders may exercise the Pull Option by giving notice to that effect (a «Pull Notice») to all other shareholders (the «Pulled Shareholders») at any time before the completion of the transfer of the Relevant Shares to the Third Party Purchaser. A Pull Notice shall specify that the Pulled Shareholders are required to transfer all their Shares (the «Pulled Shares») pursuant to this article ten to the Third Party Purchaser, the price at which the Pulled Shares are to be transferred (determined in accordance with this article ten), the proposed date of transfer and the identity of the Third Party Purchaser.

A Pull Notice is irrevocable but the Pull Notice and all obligations thereunder will lapse if for any reason the Relevant Shares are not transferred to the Third Party Purchaser within 60 days after the date of the Pull Notice.

Without prejudice to the final allocation of the sale proceeds as set out below, the price for the Pulled Shares to be specified in the Pull Notice and payable by the Third Party Purchaser shall be the same price per Pulled Share as the Third Party Purchaser is to pay for each of the Relevant Shares.

Completion of the sale of the Pulled Shares shall take place on the same date as the date proposed for completion of the sale of the Relevant Shares unless:

(a) all of the Pulled Shareholders and the Selling Shareholders agree otherwise; or

(b) that date is earlier than 10 days after the date of the Pull Notice, in which case it shall be deferred until the 10th day after the date of the Pull Notice.

Each of the Pulled Shareholders shall on service of the Pull Notice be deemed to have appointed each of the Selling Shareholders severally to be his attorney to execute any stock transfer and to do such other things as may be necessary or desirable to accept, transfer and complete the sale of the Pulled Shares pursuant to this article ten.

The proceeds of the sale of the Relevant Shares and the Pulled Shares shall be paid to the Company as agent for the Selling Shareholders and the Pulled Shareholders and the Company shall distribute such proceeds in accordance with the provisions of article 19 (allocation of surplus assets on a return of capital) as though those proceeds were Surplus Assets and save as aforesaid the provisions of this article ten shall prevail over any contrary provisions of these Articles including rights of pre-emption and other restrictions contained in these Articles which shall not apply on any sale and transfer of shares to the Third Party Purchaser specified in a Pull Notice. Any Transfer Notice or Deemed Transfer Notice served in respect of any share shall automatically be revoked by the service of a Pull Notice.

Tag along

Art. 11. Subject to Article ten (Drag Along) but notwithstanding any other provision in these Articles no sale or transfer of all of the A shares (the «Specified Shares») to a Third Party Purchaser shall have any effect unless before the transfer is lodged for registration the Third Party Purchaser has made a bona fide offer in accordance with these Articles to purchase at the price per share payable by the Third Party Purchaser in respect of the Specified Shares («Specified Price»), all the shares held by shareholders who are not acting in concert or otherwise connected with the Third Party Purchaser (the «Uncommitted Shares»).

An offer made under this article eleven shall be in writing, open for acceptance for at least 21 days, and shall be deemed to be rejected by any shareholder who has not accepted it in accordance with its terms and in respect of all of that shareholder's Uncommitted Shares within the time period prescribed for acceptance and the consideration thereunder shall be settled in full on completion of the purchase and within 30 days of the date of the offer.

If any part of the Specified Price is payable otherwise than in cash any shareholder may require, as a condition of his acceptance of the offer, to receive the cash equivalent of the price offered for his Uncommitted Shares.

If the Specified Price or its cash equivalent cannot be agreed between the Third Party Purchaser and the shareholders holding the B shares within 21 days of the proposed sale or transfer referred to in this article eleven it may be referred by any shareholder to the auditors of the Company (or if they decline to act, a firm of chartered accountants agreed between the shareholders holding the B shares and the Board or, in default of agreement within 10 business days, appointed by the President of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales on the application of the shareholders holding the B shares or the Board) for determination and, pending its determination, the sale or transfer referred to in this article eleven shall be postponed.

The proceeds of the sale of the Specified Shares and the Uncommitted Shares shall be paid to the Company as agent for the selling shareholders and the Company shall distribute such proceeds in accordance with the provisions of article 19 (allocation of surplus assets on a return of capital) as though those proceeds were Surplus Assets.

Management

Art. 12. The Company is managed by a board of managers. Each managers will be appointed as either a Class A Manager or a Class B Manager and the board of managers shall consist of three Class A Managers and up to four Class B Managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with. The board of managers may delegate special powers or entrust specific functions to persons or agents chosen by it.

The Company shall be bound in respect of third parties and in all acts by the signature of any one of its managers.

Meetings of the board of managers will be validly held provided that (i) at least three managers are present or represented, (ii) at least half of the managers present or represented are Class A Managers and (iii) all of the Class B Managers are present or represented.

The Managers shall be obliged to consult an investment committee constituted by the shareholders of WCC EUROPE S.à r.l. from time to time in respect of (i) the acquisition of any new property interest; (ii) the sale of any property interest or the sale of any shares in any subsidiaries and subsidiary undertakings of the Company from time to time; (iii) the grant or renewal of any leasehold interest where the total value of the lease (being any premium and the rent payable over the term) exceeds 20% of the acquisition cost of the entire property out of which the leasehold interest is being granted; (iv) the entry into of a contract regarding any capital assets (other than a property interest) with a value of more than € 5 million; or (v) the undertaking of any business or activities other than the acquisition of freehold and leasehold property (directly or indirectly) throughout Europe and subsequent acquisition of any properties, the management, sale and/or refinancing of such properties, and, without being bound to follow any recommendation made by the investment committee, shall consider any such recommendations in the course of managing and administering the affairs of the Company. Any decision which is taken in respect of these matters without the recommendation of the investment committee will require the unanimous consent of all the managers present or represented.

With the exception of the matters referred to above, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other suitable telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 13. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 14. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing three-quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 16. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 17. The business of the Company and its books and accounts may be and, in cases provided by law, shall be reviewed by one or more auditors. The auditors will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The general meeting of shareholders upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be) may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be) itself, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Share rights

Art. 19. Sums distributed by the Company in or in respect of any financial year («Distributions») shall be apportioned 95% to the holders of the A shares and 5% to the holders of the B shares.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

For the purposes of this article 19:

(I) «IRR» The discount rate (expressed as a percentage) that would equate (i) the net present value of all cash in-flows received by the Company or any of its subsidiaries from the Company's A shareholders by means of equity subscription, Shareholder Loans or otherwise and (ii) the net present value of all cash out-flows paid by the Company or any of its subsidiaries to the Company's A shareholders either by means of distribution, return of capital, repayment of Shareholder Loans, payment of interest or otherwise, with zero.

(II) «Shareholder Loans» shall mean any and all loans advanced to the Company by the shareholders; and

(III) the «First Tranche» shall mean the amount of Surplus Assets (as defined below) which if distributed would result in an IRR of 10% (including, for the avoidance of doubt, those Surplus Assets to which the B shareholders are entitled).

On a return of capital on liquidation or otherwise the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities (including, for the avoidance of doubt, any liabilities or debts owed by the Company to its shareholders) (the «Surplus Assets») shall be distributed as follows:

(a) If IRR is 10% or less, 95% by value of the Surplus Assets shall be divided between the holders of the A shares pro rata to the number of A shares held by them and 5% by value of the Surplus Assets shall be divided between the holders of the B shares pro rata to the number of B shares held by them.

(b) If IRR is greater than 10% the Surplus Assets shall be allocated as follows:

(i) an amount equal to 95% of the First Tranche shall be divided between the holders of the A shares pro rata to the number of A shares held by them and an amount equal to 5% of the First Tranche shall be divided between the holders of the B shares pro rata to the number of B shares held by them; and then

(ii) 22% of any Surplus Assets remaining after allocation to the First Tranche in accordance with paragraph (i) above shall be divided between the holders of the B shares pro rata to the number of B shares held by them; and then

(iii) of the remaining 78% of any Surplus Assets remaining after allocation of the First Tranche in accordance with paragraph (i) above, 95% shall be divided between the holders of the A shares pro rata to the number of A shares held by them and 5% shall be divided between the holders of the B shares pro rata to the number of B shares held by them.

Applicable law

Art. 20. All matters not governed by the articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Miscellaneous definitions

Art. 21. In these articles, the terms «subsidiary» or «holding company» shall be construed in accordance with section 736 of the United Kingdom Companies Act 1985 and the term «subsidiary undertaking» shall be construed in accordance with sections 258 and 259 and Schedule 10A of the United Kingdom Companies Act 1985.»

Third resolution

The Shareholder resolved to confirm the appointment of the following persons as managers of the Company, for an undetermined duration:

- 1) Mrs Noëlla Antoine, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Class A manager;
- 2) Mrs Ingrid Moinet, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Class A manager;
- 3) Mr Michael Chidiac, with professional address at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as Class A manager;
- 4) Mr Pierre Gervasi, with professional address at 10, rue Cimarosa, F-75116 Paris, as Class B manager.

In accordance with article twelve of the Articles of Incorporation, the Company shall be bound by the sole signature of any one of its managers.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as auditors of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about EUR 2,800.- (two thousand eight hundred euros).

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, Notary, this original deed.

The undersigned Notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de WCC POLAND S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée par acte notarié en date du 28 novembre 2006, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

en la présence de WCC EUROPE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée par acte notarié en date du 27 janvier 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.577, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 997 du 18 mai 2006, pages 46859-46865

représentée par Madame Carla Schwitallik, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

L'assemblée est présidée par Madame Carla Schwitallik, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutatrice, Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'Associé est le seul associé présent ou représenté et le nombre de parts sociales détenues par lui est indiqué sur la liste des présences. Cette liste et la procuration, paraphées par le comparant et le notaire, seront annexées au présent acte en vue de l'enregistrement.

II.- Comme il ressort de la liste des présences, toutes les cinq cents (500) parts sociales représentant la totalité du capital social sont représentées, de sorte que l'Associé exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale peut valablement décider sur tous les points repris à l'ordre du jour, dont l'Associé a été informé au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée se présente comme suit:

1 Redénomination des parts sociales. Redénomination des parts sociales en 500 parts sociales ordinaires de la Société en 450 parts sociales A et 50 parts sociales B et modification de l'article huit des statuts de la Société.

2 Refonte et adoption d'un nouveau texte consolidé des statuts (aucune modification n'étant apportée à l'objet social de la Société).

3 Nomination des gérants. Nomination de Noëlla Antoine, Ingrid Moinet et Michael Chidiac en qualité de gérants de Classe A et de Pierre Gervasi en qualité de gérant de Classe B.

4 Nomination du commissaire. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseurs d'entreprises

5 Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de créer deux classes de parts sociales, les parts sociales de Classe A et les parts sociales de Classe B, et de convertir les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires de la Société en 450 (quatre cent cinquante) parts sociales A et 50 (cinquante) parts sociales B. En conséquence (sans préjudice des autres résolutions), l'Article huit, premier alinéa des Statuts se présente comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représentés par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales A de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et 50 (cinquante) parts sociales B de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Deuxième résolution

L'Associé décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, sans toutefois modifier son objet social, avec effet immédiat, et, en conséquence, d'adopter, avec effet immédiat, les nouveaux statuts de la Société qui se présentent désormais comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises.

Art. 2. La dénomination de la société est WCC POLAND S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de

toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représentés par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales A de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et 50 (cinquante) parts sociales B de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Transferts d'actions

Art. 9. Dans ces articles, «Tiers Acquéreur» signifie un acquéreur ou un acquéreur proposé de parts sociales, qui n'est pas déjà un associé de la Société ou une entité contrôlée, directement ou indirectement, par une société holding ou un groupe de sociétés auquel un associé de la Société appartient.

Aucune part sociale A ne peut être vendue ou transférée à un Tiers Acquéreur à moins que (i) toutes les parts sociales A sont simultanément transférées à un ou plusieurs Tiers Acquéreurs ou que (ii) le consentement écrit de tous les détenteurs de parts sociales B n'est été obtenu au préalable.

Aucune part sociale B ne peut être vendue ou transférée sans le consentement écrit préalable des détenteurs de toutes les parts sociales A.

Droit entraînement (drag along)

Art. 10. Si les détenteurs de parts sociales A (les «Associés Vendeurs») souhaitent transférer toutes les parts sociales A (les «Parts Sociales Concernées»), les Associés Vendeurs auront la faculté (l'«Option d'Entraînement») d'exiger que les détenteurs de parts sociales B transfèrent toutes les parts sociales B au Tiers Acquéreur ou selon les instructions de ce Tiers Acquéreur conformément au présent article 10.

Les Associés Vendeurs peuvent exercer l'Option d'Entraînement en donnant notification (la «Notice d'Entraînement») à tous les autres associés (les «Associés Entraînés») à tout moment avant la réalisation du transfert des Parts Sociales Concernées au Tiers Acquéreur. La Notice d'Entraînement spécifiera que les Associés Entraînés doivent transférer toutes leurs parts sociales (les «Parts Sociales Entraînées») au Tiers Acquéreur conformément au présent article 10, le prix auquel les Parts Sociales Entraînées doivent être transférées (déterminé conformément au présent article 10), la date proposée du transfert et l'identité du Tiers Acquéreur.

Une Notice d'Entraînement est irrévocable, mais cette notice et toutes les obligations qui en découlent deviennent caduques si, pour quelque raison que ce soit, les Parts Sociales Concernées ne sont pas transférées au Tiers Acquéreur dans les 60 jours de la date de la Notice d'Entraînement.

Sans préjudice de l'allocation finale du produit de la vente telle que décrite ci-dessous, le prix des Parts Sociales Entraînées qui doit être spécifié dans la Notice d'Entraînement et dû par le Tiers Acquéreur devra être identique au prix que le Tiers Acquéreur doit payer pour chaque Part Sociale Concernée.

La réalisation de la vente des Parts Sociales Entraînées aura lieu à la même date que celle proposée pour la réalisation de la vente des Parts Sociales Concernées, à moins que:

- (a) tous les Associés Entraînés et les Associés Vendeurs en conviennent autrement; ou
- (b) cette date se situe moins de 10 jours après la date de la Notice d'Entraînement, auquel cas elle sera repoussée au 10^e jour après la date de la Notice d'Entraînement.

Chaque Associé Entraîné sera, après notification de la Notice d'Entraînement, considéré comme ayant constitué chaque Associé Vendeur comme mandataire pour effectuer les transferts de parts sociales et prendre toute autre mesure nécessaire ou souhaitable pour accepter, transférer et effectuer la vente des Parts Sociales Entraînées conformément au présent article 10.

Les produits de la vente des Parts Sociales Concernées et des Parts Sociales Entraînées seront payés à la Société agissant en qualité de mandataire pour les Associés Vendeurs et les Associés Entraînés, et la Société distribuera ces produits conformément à l'article 19 (allocation du boni lors d'un remboursement du capital) comme s'ils constituaient un Boni et, sauf ce qui est prévu ci-dessus, les dispositions du présent article 10 prévaudront sur toute disposition contraire des Statuts, y compris sur les droits de préemption et autres restrictions contenues dans les Statuts qui ne s'appliqueront pas aux ventes et transferts de parts sociales au Tiers Acquéreur spécifiés dans la Notice d'Entraînement. Toute Notice de Transfert ou notice considérée comme telle notifiée à propos de toute part sociale sera automatiquement révoquée par la notification d'une Notice d'Entraînement.

Sortie conjointe (tag along)

Art. 11. Sous réserve de l'application de l'Article 10 (Entraînement (Drag Along)) mais nonobstant toute autre disposition contraire des Statuts, aucune vente et aucun transfert de toutes les parts sociales A (les «Part Sociales Spécifiées») à un Tiers Acquéreur ne pourra avoir d'effet, à moins que, avant qu'une demande d'enregistrement n'ait été déposée, le Tiers Acquéreur n'ait fait une offre de bonne foi, conformément aux présents Statuts, d'acquérir à un prix par part sociale identique à celui que devra payer le Tiers Acquéreur pour les Part Sociales Spécifiées le («Prix Spécifié»), toutes les parts sociales détenues par les associés n'agissant pas de concert ou liés de toute autre façon avec le Tiers Acquéreur (les «Parts Sociales Non Engagées»).

Une offre faite en vertu du présent article 11 sera faite par écrit, restera ouverte pour acceptation pendant au moins 21 jours, et sera considérée comme rejetée par tout associé qui ne l'a pas acceptée conformément à ses conditions et, pour ce qui est de toutes les Parts Sociales Non Engagées, dans le délai imparti pour acceptation, et la contrepartie devra être réglée intégralement lors de la réalisation de l'acquisition et dans un délai de 30 jours de la date de l'offre.

Si une partie du Prix Spécifié est payable autrement qu'en espèces, tout associé peut exiger comme condition de son acceptation de l'offre, de recevoir l'équivalent en espèces du prix offert pour ses Parts Sociales Non Engagées.

Si le Prix Spécifié ou son équivalent en espèces ne peut pas être convenu entre le Tiers Acquéreur et les associés détenteurs de parts sociales B dans les 21 jours de la date de la vente ou du transfert mentionné au présent article 11, tout associé peut en référer aux auditeurs de la Société (ou s'ils refusent d'agir, à un cabinet d'experts-comptables choisi par le Vendeur et la gérance ou, à défaut d'accord dans les 10 jours ouvrés, nommé par le président de l'Institute of Chartered Accountants in England and Wales à la demande des titulaires de parts sociales B ou de la gérance) afin de déterminer le prix, et en attendant cette détermination, la vente ou le transfert sera suspendu.

Les produits de la vente des Parts Sociales Spécifiées et des Part Sociales Non Engagées seront payés par la Société agissant comme agent des associés vendeurs et la Société distribuera ces produits conformément aux dispositions de l'article 19 (allocation du boni lors d'un remboursement du capital) comme si ces produits constituaient un Boni.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance. Chaque gérant sera nommé en tant que gérant de Classe A ou gérant de classe B et le conseil de gérance sera constitué par deux ou trois gérants de classe A et au maximum trois gérants de classe B, le nombre des gérants de Classe B ne pouvant jamais être supérieur au nombre des gérants de Classe A. Les gérants ne doivent pas avoir la qualité d'associé. Les gérants sont nommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés détenant la majorité des droits de vote.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts, sont de la compétence du conseil de gérance.

Les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations compatibles avec l'objet social et les présents Statuts. Le conseil de gérance peut déléguer des pouvoirs ou fonctions spécifiques à des personnes ou agents de son choix.

La Société est valablement engagée à l'égard des tiers et dans tous les actes par la signature de l'un quelconque des gérants.

Les réunions du conseil de gérance sont valablement tenues pour autant que (i) au moins trois gérants sont présents ou représentés, (ii) au moins la moitié des gérants présents ou représentés sont des gérants de classe A et (iii) tous les gérants de classe B sont présents ou représentés.

Les gérants ont l'obligation de consulter un comité d'investissement constitué par les associés de temps à autres, pour les décisions concernant (i) l'acquisition de nouveaux intérêts dans des propriétés; (ii) la vente de tout intérêt dans des

propriété ou la vente de parts détenues par la Société dans l'une de ses filiales et entreprises filiales; (iii) la conclusion ou la reconduction d'un contrat de bail dont la valeur totale du loyer (étant toute prime et le loyer dû pendant sa durée) excède 20% du coût d'acquisition de la propriété entière auquel se rapporte le bail; (iv) la conclusion d'un contrat portant sur des actifs (autre que des droits de propriété) d'une valeur de plus de 5 millions d'euros; ou (v) la poursuite d'une activité autre que l'acquisition ou la location de biens immobiliers (directement ou indirectement) en Europe et l'acquisition de propriétés, la gestion, la vente et/ou le refinancement de ces propriétés, et, sans être tenus de suivre les recommandations faites par le comité d'investissement, les gérants devront en tenir compte dans la gestion et l'administration des affaires de la Société. Toute décision se rapportant aux matières ci-dessus prise sans la consultation du comité d'investissement requiert l'unanimité des gérants présents ou représentés.

A l'exception des activités mentionnées ci-dessus, les résolutions du conseil de gérance doivent être adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants nommés ultérieurement aux premiers gérants ou en remplacement des ces premiers gérants sont déterminés dans l'acte de nomination.

Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. En sa qualité de mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Les décisions des gérants sont prises lors des réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants, utilisant ou non ce type de technologie, et chaque participant à la réunion du conseil de gérance est réputé présent et est habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à un conseil de gérance.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produisent effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions sont adoptées de manière expresse, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou par tout autre moyen approprié de télécommunications.

Décisions des associés

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, aussi longtemps que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, la gérance peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulée par écrit, transmise par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie.

Art. 14. Les résolutions sont valablement adoptées si elles sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette seconde assemblée, les résolutions sont adoptées à la majorité des associés votants, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne peuvent être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois-quarts du capital.

Toute assemblée se tient à Luxembourg.

Exercice social - Bilan annuel

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui comprend l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes et obligations, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants envers la Société.

Au même moment, la gérance prépare un compte de résultat qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan.

Art. 17. Les affaires de la société et ses livres et comptes peuvent être et, dans les cas requis par la loi, sont examinés par un ou plusieurs commissaires. Les commissaires sont élus par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et qui restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs ont été élus. Ils peuvent être réélus et peuvent être démis à tout moment, avec ou sans motifs, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Tout associé peut examiner au siège social de la Société l'inventaire, le bilan et le compte de résultat.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultat, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

L'assemblée générale des associés, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas) peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social en cours sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas), duquel il ressort que les fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Les sommes distribuées par la Société pour chaque exercice social (les «Distributions») sont attribuées aux détenteurs de parts sociales A à hauteur de 95% et aux détenteurs de parts sociales B à hauteur de 5%.

La liquidation de la Société s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Pour les besoins de cet article 19:

(I) «IRR» signifie le taux d'escompte (exprimé en pourcentage) qui équilibre (i) la valeur du solde net actualisé de tous les flux financiers entrants perçus par la Société ou ses filiales de la part des associés de la Société détenteurs des parts sociales A par le biais de souscription en capital, et (ii) la valeur du solde net actualisé de tous les flux financiers sortants payés par la Société et ses filiales aux associés de la Société détenteurs des parts sociales A, par le biais de distributions, rendement du capital, de remboursement de Prêts d'Associés, paiement d'intérêts ou autres, à zéro.

(II) «Prêts d'Associés» signifie tous les prêts avancés à la Société par les associés; et

(III) la «Première Tranche» signifie le montant du Boni (comme défini ci-dessous) qui, s'il était distribué, entraînerait un IRR de 10% (en incluant, pour éviter tout doute, la part du Boni à laquelle ont droit les associés détenteurs de parts sociales B).

En cas de remboursement du capital lors d'une liquidation ou autre, le boni restant après que la Société a apuré son passif et remboursé ses dettes et obligations (y compris, pour éviter tout doute, les dettes dues par la Société aux associés) (le «Boni»), est distribué comme suit:

(a) Si l'IRR est égal ou inférieur à 10%, 95% de la valeur du Boni devront être répartis entre les associés détenteurs de parts sociales A, au pro rata du nombre de parts sociales A détenues par chacun d'entre eux, et 5% de la valeur du Boni devront être répartis entre les associés détenteurs de parts sociales B au pro rata du nombre de parts sociales B détenues par chacun d'entre eux.

(b) Si l'IRR est supérieur à 10%, le Boni sera réparti comme suit:

(i) un montant égal à 95% de la Première Tranche sera réparti entre les détenteurs de parts sociales A, au pro rata du nombre de parts sociales A détenu par eux, et un montant égal à 5% de la valeur de la Première Tranche sera réparti entre les détenteurs de parts sociales B, au pro rata du nombre de parts sociales de classe B détenues par eux;

(ii) 22% du Boni restant après attribution de la Première Tranche conformément à l'alinéa (i) ci-dessus devront être répartis entre les détenteurs de parts sociales B, au pro rata du nombre de parts sociales B détenues par eux; et

(iii) 95% des 78% du Boni restant après l'attribution de la Première Tranche conformément à l'alinéa (i) ci-dessus seront répartis entre les détenteurs de parts sociales B au pro rata du nombre de parts sociales B détenues par eux.

Loi applicable

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts sont régies la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Définitions diverses

Art. 21. Dans les présents statuts, les termes «filiale» ou «société holding» sont interprétés conformément à la section 736 du United Kingdom Company Act 1985 et le terme «entreprise filiale» est interprété conformément aux sections 258 et 259 et au Schedule 10A du United Kingdom Company Act 1985.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de confirmer la nomination des personnes suivantes aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée:

- a) Madame Noëlla Antoine, ayant son adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité de gérante de Classe A;
- b) Madame Ingrid Moinet, ayant son adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en qualité de gérante de Classe A;
- b) Monsieur Michael Chidiac, ayant son adresse professionnelle, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de gérant de Classe A;
- c) Monsieur Pierre Gervasi, ayant son adresse professionnelle, 10, rue Cimarosa, F-75116 Paris, en qualité de gérant de Classe B.

Conformément à l'article douze des statuts, la Société est valablement représentée par la seule signature de l'un de ses gérants.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de commissaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 2.800,- (deux mille huit cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de l'Associé et des nouveaux associés les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes associés, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Schwitallik, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, vol. 157S, fol. 25, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037835/211/606.

(070034540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

Athena PIKCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Prysmian (Lux) Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.353.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of February.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, USA, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 3953218, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V ADVISORS, L.L.C., here represented by M^e Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650, having its registered office at Uglan House, 308 George House, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., here represented by M^e Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, USA, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 3863846, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS V, L.L.C., here represented by M^e Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4. GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & Co. KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/Main under number HRA no 42401, having its registered office at GOLDMAN, SACHS & CO. KG, Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, 60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its general partner GS ADVISORS V, L.L.C., here represented by M^e Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

5. GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P., a limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 16225, having its registered office at Uglan House, South Church Street, P.O. Box 30909, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS PRYSMIAN CO-INVEST G.P. LIMITED, here represented by M^e Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The above named persons, represented as mentioned above, declare:

I. That they are all the shareholders of ATHENA PIKCo LUX S.à r.l. (formerly PRYSMIAN (LUX) HOLDING S.à r.l.), a société à responsabilité limitée with registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 123.353 (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary on December 22, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company were amended a last time by a deed of the undersigned notary on January 11, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital is fixed at 12,500.- € (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of 25.- € (twenty-five euros) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. That the agenda is the following:

1. Replacement of the existing five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and issued by the Company at incorporation by ninety thousand five hundred shares (90,500) without a par value.

2. Allocation of the 90,500 shares between the existing shareholders as follows:

- a. 43,417 shares held by GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P.;
- b. 22,428 shares held by GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P.;
- c. 14,888 shares held by GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P.;
- d. 1,722 shares held by GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & Co. KG; and
- e. 8,045 shares held by GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P.

3. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above replacement.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously resolve to replace the existing five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and issued by the Company at incorporation by ninety thousand five hundred shares (90,500) without a par value.

Second resolution

The shareholders unanimously resolve to allocate the shares as follows:

- a. 43,417 shares held by GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P.;
- b. 22,428 shares held by GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P.;
- c. 14,888 shares held by GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P.;
- d. 1,722 shares held by GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & Co. KG; and
- e. 8,045 shares held by GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P.

Third resolution

The shareholders unanimously resolve to subsequently amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above replacement. Article 6 of the articles of incorporation of the Company shall now read as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at 12,500.- € (twelve thousand five hundred euro), represented by 90,500 shares (ninety thousand five hundred) without a par value, entirely subscribed for and fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand euros (1,000.- €).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing parties, who are known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 3953218, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V ADVISORS, L.L.C., ici représenté par M^e Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des «Exempted Limited Partnerships» dans les Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation 15650, ayant son siège social à Ugland House, 308 George House, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C, ici représenté par M^e Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

3. GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 3863846, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS V, L.L.C., ici représenté par M^e Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

4. GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & Co. KG, une association à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit allemand, immatriculée au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt/Main sous le numéro HRA n^o 42401, ayant son siège social à GOLDMAN SACHS & CO. KG, Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, 60323 Frankfurt/Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS V, L.L.C., ici représenté par M^e Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé; et

5. GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du «Registrar of Exempted Limited Partnerships» sous le numéro d'immatriculation 16225, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, P.O. Box 30909, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS PRYSMIAN CO-INVEST G.P. LIMITED, ici représenté par M^e Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lequels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

I. Ils sont tous les associés de ATHENA PIKCo LUX S.à r.l. (anc. PRYSMIAN (LUX) HOLDING S.à r.l.), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné du 22 décembre 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés une dernière fois par un acte du notaire soussigné du 11 janvier 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la société est fixé à 12.500,- € (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de 25,- € (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'ordre du jour est le suivant:

1. Remplacement des cinq cents (500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et émises au moment de la constitution de la Société par quatre-vingt-dix mille cinq cents (90.500) parts sociales sans mention de valeur nominale.

2. Répartition des parts sociales entre les associés existants comme suit:

- a. 43.417 parts sociales détenues par GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P.;
- b. 22.428 parts sociales détenues par GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P.;
- c. 14.888 parts sociales détenues par GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P.;
- d. 1.722 parts sociales détenues par GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & Co. KG; et
- e. 8.045 parts sociales détenues par GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P.

3. Changement de l'Article 6 des statuts de la Société afin de refléter le remplacement ainsi intervenu.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de remplacer les cinq cents (500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et émises au moment de la constitution de la Société par quatre-vingt-dix mille cinq cents (90.500) parts sociales sans mention de valeur nominale.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de répartir les parts sociales entre les associés existants comme suit:

- a. 43.417 parts sociales détenues par GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P.;
- b. 22.428 parts sociales détenues par GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P.;
- c. 14.888 parts sociales détenues par GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P.;
- d. 1.722 parts sociales détenues par GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & Co. KG; et
- e. 8.045 parts sociales détenues par GS PRYSMIAN CO-INVEST L.P.

Troisième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de refléter le changement intervenu. L'Article 6 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 12.500,- € (douze mille cinq cents) divisé en 90.500 (quatre-vingt-dix mille cinq cents) parts sociales sans mention de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille euro (1.000,- €).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, vol. 31CS, fol. 90, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007037347/202/168.

(070033609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

DH Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.957.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of DH REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg incorporated by deed of notary Joseph Elvinger acted on 17th day of March 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») number 497 of July 13th, 2000. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed of notary Joseph Elvinger acted on 16th December 2005 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») number 1089 of June 3rd, 2006.

The meeting was presided by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and scrutineer Mrs Annick Braquet, jurist in Mersch.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from the said attendance list, all 27,783 class A shares, all 74 362 class B shares, all 500 class E1 shares, all 500 class E2 shares, all 500 class E3 shares, all 500 class E4 shares, all 500 class E5 shares, all 500 class E6 shares, all class F3 shares, all 358 class F4 shares, all 358 class F5 shares, all 358 class F6 shares and all 500 class Z shares are represented at the present meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Approval of the interim situation of the Company for the period from 1 January 2006 to 28 November 2006;
2. Approval of the allocation to the results brought forward;
3. Acknowledgement of the disposal of the Targeted Asset (as defined in the articles of the Company) relating to class B shares;
4. Approval of the repurchase of all outstanding class B shares at the repurchase price as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of an entire class of shares of the Company, acceptance of such repurchase by all class B shareholders, approval of the amount so determined (the «Class B Amount»), cancellation of all outstanding 74,362 class B shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company, acknowledgement of the legal reserve of EUR 273.- 233, decision to reduce the legal reserve by an amount of EUR 185,905.- corresponding to 10% of the reduction of the issued share capital (such amounts included in the Class B Amount) and approval of the distribution in cash and in kind by the Company of the Class B Amount relating to class B Shares in accordance with the articles of the Company to the class B shareholders in one or more instalments pursuant to the percentage set out below:

Shareholder	Allocation in distributions relating to repurchase and cancellation of Class B
DHCRE NOMINEES 1 LIMITED	66.54530 %
DHCRE NOMINEES 2 LIMITED	11.08165 %
DHCRE NOMINEES 3 LIMITED	8.07377 %
DHCRE NOMINEES 4 LIMITED	11.87319 %
OFFICERS NOMINEES LIMITED	2.42609 %

5. Consequential amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to delete all reference to B shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company;

After the foregoing has been approved, the meeting unanimously resolved as follows:

First Resolution

The meeting approved the interim situation of the Company for the period from 1 January 2006 to 28 November 2006.

Second Resolution

The meeting decided to allocate an amount of EUR 4,209,184.- (four million two hundred and nine thousand one hundred eighty four euros) out of the profits of the Company for the period from 1 January 2006 to 28 November 2006 as follows:

- results brought forward for an amount of EUR 4,209,184.- (four million two hundred and nine thousand one hundred eighty four euros).

Third Resolution

The meeting acknowledged the disposal of the Targeted Asset relating to class B shares pursuant to the articles of the Company.

Fourth Resolution

The meeting unanimously approved the repurchase of all outstanding class B shares at the repurchase price determined by the Board pursuant to the articles of the Company and the liquidation of an entire class of shares, namely class B, of the Company and cancellation thereof.

The class B shareholders confirmed, and the meeting acknowledged, their acceptance of such repurchase of their class B shares.

The meeting thus resolved to cancel all outstanding 74,362 (seventy four thousand three hundred sixty two) class B shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount equal to aggregate nominal value thereof, being EUR 1,859,050.- (one million eight hundred fifty nine thousand fifty euros) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at EUR 873,275.- (eight hundred seventy three thousand two hundred seventy five euros) and the legal reserve of the Company by an amount corresponding to 10% of the reduction of the issued share capital thereof, being EUR 185,905.- (one hundred eighty five thousand nine hundred and five) so that

the legal reserve is consequentially to the present reduction set at EUR 87,328.- (eighty seven thousand three hundred twenty eight). The meeting noted that these amounts of the share capital reduction and the legal reserve reduction were included in the Class B Amount.

The meeting resolved to approve the distribution by the Company of the Class B Amount of an amount of EUR 28,859,399.- (twenty eight million eight hundred fifty nine thousand three hundred ninety nine euros) resulting from the cancellation of the class B Shares in cash and in kind in accordance with the articles of the Company to the class B shareholders pursuant to the allocation percentage set out in the table set out in the agenda to the meeting in one or more instalments as determined by the Board.

Fifth Resolution

Further to the above resolutions the meeting resolved to consequentially amend article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to delete all reference to class B shares, to provide for the new issued share capital amount of the Company and to give the following wording to article eight of the articles of incorporation:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 873,275.- (eight hundred seventy three thousand two hundred seventy five euros) represented by 27,783 (twenty seven thousand seven hundred eighty three) class A shares, 500 (five hundred) class E1 shares, 500 (five hundred) class E2 shares, 500 (five hundred) class E3 shares, 500 (five hundred) class E4 shares, 500 (five hundred) class E5 shares, 500 (five hundred) class E6 shares, 500 (five hundred) class E7 shares, 500 (five hundred) class E8 shares, 500 (five hundred) class E9 shares, 358 (three hundred fifty eight) class F1 shares, 358 (three hundred fifty eight) class F2 shares, 358 (three hundred fifty eight) class F3 shares, 358 (three hundred fifty eight) class F4 shares, 358 (three hundred fifty eight) class F5 shares, 358 (three hundred fifty eight) class F6 shares and 500 (five hundred) class Z, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand euros

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DH REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger du 17 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 497 du 13 juillet 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 16 décembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1089 du 3 juin 2006. L'assemblée a été présidée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a désigné en qualité de secrétaire et scrutateur Madame Annick Braquet, juriste à Mersch.

Le président a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés, ainsi que le nombre et classe de parts sociales détenues par eux sont renseignées sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire instrumentant. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Tel qu'il résulte de ladite liste de présence, la totalité des 27.783 parts sociales de classe A, la totalité des 74.362 parts sociales de classe B, la totalité des 500 parts sociales de classe E1, la totalité des 500 parts sociales de classe E2, la totalité des 500 parts sociales de classe E3, la totalité des 500 parts sociales de classe E4, la totalité des 500 parts sociales de classe E5, la totalité des 500 parts sociales de classe E6, la totalité des 500 parts sociales de classe E7, la totalité des 500 parts sociales de classe E8, la totalité des 500 parts sociales de classe E9, la totalité des 358 parts sociales de classe F1, la totalité des 358 parts sociales de classe F2, la totalité des 358 parts sociales de classe F3, la totalité des 358 parts sociales de classe F4, la totalité des 358 parts sociales de classe F5, la totalité des 358 parts sociales de classe F6 et la totalité des 500 parts sociales de classe Z sont représentées à la présente assemblée, de telle sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la situation intérimaire de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 28 novembre 2006;

2. Approbation de l'affectation aux résultats reportés;

3. Prise de connaissance de la vente de l'Investissement Projeté (comme défini dans les statuts de la Société) relatif aux parts sociales de la classe B;

4. Approbation du rachat de toutes les parts sociales de la classe B en circulation au prix de rachat déterminé par le Conseil conformément aux statuts de la Société afin de procéder à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, acceptation d'un tel rachat par tous les détenteurs des parts sociales de classe B, approbation du montant déterminé («Prix de la Classe A»), annulation de la totalité des 74 3 62 parts sociales de la classe B et réduction subséquente du capital social émis de la Société, prise de connaissance de la réserve légale de EUR 273.233,-, décision de réduire la réserve légale d'un montant de EUR 185.905,- équivalent à 10% de la réduction du capital social émis (tels montants sont inclus dans le Prix de la classe A) et approbation de la distribution en numéraire et en nature par la Société du Prix de la classe A relatifs aux parts sociales de classe B conformément aux statuts de la Société aux détenteurs des parts sociales de classe B en un ou plusieurs versements en conformité avec les pourcentages suivants:

Associés	Allocation de la distribution en relation avec le rachat et l'annulation de la classe B
DHCRE NOMINEES 1 LIMITED	66.54530 %
DHCRE NOMINEES 2 LIMITED	11.08165 %
DHCRE NOMINEES 3 LIMITED	8.07377 %
DHCRE NOMINEES 4 LIMITED	11.87319 %
OFFICERS NOMINEES LIMITED	2.42609 %

5. Modification en conséquence de l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence aux parts sociales de classe B et afin de déterminer le nouveau montant du capital social émis de la Société;

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement décidé comme suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la situation intérimaire de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 28 novembre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'affecter un montant de EUR 4.209.184,- (quatre millions deux cent neuf mille cent quatre-vingt-quatre euros) pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 28 novembre 2006 de la manière suivante:

- résultats reportés pour un montant de EUR 4.209.184,- (quatre millions deux cent neuf mille cent quatre-vingt-quatre euros);

Troisième résolution

L'assemblée a pris acte de la vente de l'Investissement Projeté relatif aux parts sociales de classe B conformément aux statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée a à l'unanimité approuvé le rachat de la totalité des parts sociales de classe B en circulation au prix de rachat déterminé par le Conseil conformément aux statuts de la Société et la liquidation d'une classe entière des parts sociales à savoir la classe B de la Société et annulation conséquente.

Les détenteurs des parts sociales de classe B ont confirmé, et l'assemblée a constaté, leur accord à un tel rachat.

L'assemblée a ainsi décidé d'annuler la totalité des 74.362 parts sociales de classe B en circulation et en conséquence de réduire le capital social émis de la Société par un montant égal à la valeur nominale, à savoir EUR 1.859.050,- (un million huit cent cinquante-neuf mille cinquante euros), de sorte que le capital social émis est suite à la présente réduction fixé à EUR 873.275,- (huit cent septante-trois mille deux cent septante-cinq euros) et la réserve légale de la Société par un montant équivalent à 10% de la réduction de capital social, à savoir EUR 185.905,-, de sorte que la réserve légale est suite à la présente réduction fixée à EUR 87.328,-. L'assemblée a noté que le montant de la réduction du capital et le montant de la réduction de la réserve légale étaient inclus dans le Prix de la Classe B.

L'assemblée a décidé d'approuver la distribution du prix de la classe B relatif aux parts sociales de la classe A d'un montant de EUR 28.859.399,- (vingt-huit millions huit cent cinquante-neuf mille trois cent nonante-neuf euros) et résultant de l'annulation des parts sociales de la classe B en numéraire ou en nature conformément aux statuts de la Société aux détenteurs des parts sociales de classe B, lesquels pourront être payés en une ou plusieurs fois selon décision du Conseil, conformément aux pourcentages alloués tels que repris dans l'ordre du jour de la présente assemblée.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée a par conséquent décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence à des parts sociales de classe B, de déterminer le nouveau montant du capital social émis de la Société et de donner la teneur suivante à l'article huit des statuts:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 873.275,- (huit cent septante-trois mille deux cent septante-cinq euros) divisé en: 27.783 (vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-trois) parts sociales de classe A, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E1, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E2, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E3, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E4, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E5, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E6, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E7, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E8, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E9, 358 (trois cent cinquante-huit) parts sociales de classe F1, 358 (trois cent cinquante-huit) parts sociales de classe F2, 358 (trois cent cinquante-huit) parts sociales de classe F3, 358 (trois cent cinquante-huit) parts sociales de classe F4, 358 (trois cent cinquante-huit) parts sociales de classe F5, 358 (trois cent cinquante-huit) parts sociales de classe F6 et 500 (cinq cents) parts sociales de classe Z d'une valeur de EUR 25,- chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont évalués à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal, les membres du bureau ont signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 2006, vol. 440, fol. 15, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007038735/242/210.

(070035219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Mezz Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.932.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MEZZ INVESTMENTS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of November 3rd, 2005, published in the Mémorial C number 358 of February 17th, 2006, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg, section B, under the number 111.932.

The meeting is declared open at 1:30 p.m. with Mr Pier Luigi Tomassi, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer in the chair,

who appointed as secretary Ms Sonia Still, private employee, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt

The meeting elected as scrutineer Maître Véronique Wauthier, lawyer, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 66,701.78 so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- to EUR 97,701.78; subscription by MEZZ FINANCE LTD by releasing and capitalising part of the shareholder account, followed by a reduction of the corporate capital for an amount of EUR 66,701.78 by absorption of the losses of an amount of EUR 66,701.78 and cancellation of the shares issued in the frame of this capital increase.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 6,889,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- to EUR 6,920,000.- by issuing 68,890.- new shares having a nominal value of EUR 100.- each having the same rights and obligations as the existing shares;

3 Subscription and payment as follows:

- by MEZZ FINANCE LTD: 34,290 shares with payment by capitalisation of the shareholder account for an amount of EUR 3,429,000.-

- by DEAR SpA having its registered office in Rome, Via Francesco Siacci 6: 20,760 Shares with payment

a.- by a contribution in kind of a value of EUR 1,353,653.88 consisting in 36 shares representing 30% of the corporate capital of the company VITTORINI IMMOBILIARE SpA (former GIGLIO I Srl) having its registered office in Rome, Lungotevere Flaminio 78 with a corporate capital of EUR 120,000.- represented by 120 shares having a nominal value of EUR 1,000.- each;

b.- by a contribution in kind of a debt of EUR 721,987.84 of the company VITTORINI IMMOBILIARE SpA;

c.- by a contribution in cash of EUR 358.28

- by ATTIVITA FINANZIARIE IMMOBILIARI AFI SpA having its registered office in Rome, Lungotevere Flaminio, 78: 13,840 shares with payment

a.- by a contribution in kind of a value of EUR 902,435.92 consisting in 24 shares representing 20% of the corporate capital of the above mentioned company;

b.- by a contribution in kind of a debt of EUR 481,325.23;

c- by a contribution in cash of EUR 238.85

Renouncing on the preferential subscription right

4 To delete any reference to the notion of authorised capital.

5 To modify article 5 of the articles of incorporation which shall be read as follows: «The subscribed capital is set at EUR 6,920,000.- represented by 69,200 shares with a nominal value of EUR 100.- each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or registered form

The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.»

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty six thousand seven hundred and one euros seventy-eight cents (EUR 66,701.78) so as to raise it from its present amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) to ninety seven thousand seven hundred and one euros seventy-eight cents (EUR 97,701.78).

The new capital having been subscribed by MEZZ FINANCE LTD with registered office in MSD 11 Malta (Malta) Suite 1, 17 Sir A. Street, Ta'Xbiex by releasing and capitalisation of a part of the shareholder account.

The general meeting resolved to reduce the corporate capital by an amount of sixty six thousand seven hundred and one euros seventy-eight cents (EUR 66,701.78) by absorption of the losses of the same amount of sixty six thousand seven hundred and one euros seventy-eight cents (EUR 66,701.78) and to cancel the shares issued in the frame of the capital increase to reduce it from its actual amount of ninety seven thousand seven hundred and one euros seventy-eight cents (EUR 97,701.78) to an amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-).

Second resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of six million eight hundred eighty nine thousand euro (EUR 6,889,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) to six million nine hundred and twenty thousand euro (EUR 6,920,000.-) by issuing sixty eight thousand eight hundred ninety (68,890) new shares having a nominal value of EUR 100.- having the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution - Subscription - Payment

Thereupon have appeared

(i) MEZZ FINANCE LTD, prenamed, represented by Mr Pier Luigi Tomassi, by virtue of a proxy given on December 20th, 2006

MEZZ FINANCE LTD, prenamed, declared to subscribe thirty four thousand two hundred and ninety (34,290) shares with payment by capitalisation of the shareholder account for an amount of three million four hundred twenty nine thousand euro (EUR 3,429,000.-)

(ii) DEAR SpA having its registered office in Rome, Via Francesco Siacci 6, here represented by Mrs Véronique Wauthier, by virtue of a proxy given on December 20th, 2006

DEAR SpA prenamed, declared to subscribe twenty thousand seven hundred and sixty (20,760) new issued shares with payment as follows:

a.- by a contribution in kind of a value of one million three hundred fifty three thousand six hundred fifty three euros eighty eight cents (EUR 1,353,653.88) corresponding to thirty six (36) shares representing 30% of the corporate capital of the company VITTORINI IMMOBILIARE SpA (former GIGLIO I Sri) having its registered office in Roma, Lungotevere Flaminio, 78 with a corporate capital of EUR 120,000.- represented by 120 shares having a nominal value of EUR 1,000.- each;

b.- by a contribution in kind of a debt of seven hundred twenty one thousand nine hundred eighty seven euros eighty four cents (EUR 721,987.84) on the prenamed company VITTORINI IMMOBILIARE SpA.;

c.- by a contribution in cash of three hundred fifty eight euros twenty eight cents (EUR 358.28)

(iii) ATTIVITA FINANZIARIE IMMOBILIARI AFI SpA having its registered office in Rome, Lungotevere Flaminio, 78 here represented by Mrs Véronique Wauthier, by virtue of a proxy given on December 20th, 2006

ATTIVITA FINANZIARIE IMMOBILIARI AFI SpA prenamed, declared to subscribe thirteen thousand eight hundred forty (13,840) shares as follows

a.- by a contribution in kind of a value of nine hundred two thousand four hundred thirty five euros ninety two cents (EUR 902,435.92) corresponding to twenty four (24) shares representing 20% of the corporate capital of the prenamed company VITTORINI IMMOBILIARE SpA.;

b.- by a contribution in kind of a debt on the prenamed company VITTORINI IMMOBILIARE SpA. of four hundred eighty one thousand three hundred twenty five euros twenty three cents (EUR 481,325.23);

c.- by a contribution in cash of two hundred thirty eight euros eighty five cents (EUR 238,85)

(together the «Subscribers»).

The amount of five hundred ninety seven euros thirteen cents (EUR 597,13) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting notices that the minority shareholder renounced to its preferential subscription right and resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot the sixty eight thousand eight hundred ninety (68,890) new shares to the Subscribers according to their subscriptions as detailed hereabove.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to delete every reference to the notion of authorised capital

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed capital of the Company is set at six million nine hundred and twenty thousand euro (EUR 6,920,000.-) represented by sixty nine thousand two hundred shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or registered form

The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 1.50 p.m.

Report of the Independent Auditor

The persons appearing stated that in satisfaction of articles 26-1 and 32-1 (5) of the law on commercial companies reports have been drawn up by GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., on December 20, 2006, signed by Mr Christophe Deschamps, réviseur d'entreprises, wherein the increases of the capital and securities so contributed in specie are described and valued.

The said reports contained the following conclusions:

«a.- Report of the first capital increase:

Based on the above mentioned verifications, we have no observation concerning the value of the capital contributed, which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as counterpart.

b.- Report of the second capital increase:

Based on the above mentioned verifications, we have no observation concerning the value of the capital contributed, which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as counterpart.»

The said reports after having been initialled ne varietur by the members of the meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The persons appearing also stated that further to the contribution in kind, the Company will hold hundred percent of the share capital of VITTORINI IMMOBILIARE SpA.

Proof of the ownership by the contributors of the shares in Vittorini Immobiliare SpA. has been given to the undersigned Notary.

The transfer to the Company of the shares in VITTORINI IMMOBILIARE SpA. will be entered into the shareholders' register of that company immediately after the execution of this deed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increases, partly being contributions in kind of the shares of VITTORINI IMMOBILIARE SpA and falling under the provisions of the directive 90/434/CEE representing an exchange of participations, are estimated at EUR 52,000.-,

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MEZZ INVESTMENTS SA, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 358 du 17 février 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.932.

L'assemblée est déclarée ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sonia Still, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt

L'assemblée choisit comme scrutatrice M^e Véronique Wauthter, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 66.701,78 pour le porter de son montant de EUR 31.000,- à EUR 97.701,78; souscription par MEZZ FINANCE LTD et libération par capitalisation de partie du compte courant actionnaire, suivie de la réduction du capital social à concurrence de EUR 66.701,78 par absorption de pertes à concurrence de EUR 66.701,78 et annulation des actions souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital.

2. Augmentation de capital à concurrence de EUR 6.889.000,- pour le porter de son montant de EUR 31.000,- à EUR 6.920.000,- avec émission de 68.890 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes

3. Souscription et libération comme suit:

- par MEZZ FINANCE LTD - 34.290 actions avec libération par capitalisation de partie du compte actionnaire sur la société à concurrence de EUR 3.429.000,-

- par DEAR SpA avec siège social à Rome, Via Francesco Siacci 6: 20.760 actions avec libération

a) par apport à une valeur de EUR 1.353.653,88 de 36 actions représentant 30% du capital social de la société VITTORINI IMMOBILIARE SpA (anciennement GIGLIO I Srl) avec siège social à Rome, Lungotevere Flaminio 78 au capital social de EUR 120.000,- représenté par 120 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune;

b) par apport d'une créance de EUR 721.987,84 sur la société VITTORINI IMMOBILIARE SpA;

c) en espèces par transfert d'une somme de EUR 358,28

- par ATTIVITA FINANZIARIE IMMOBILIARI AFI SpA avec siège social à Rome, Lungotevere Flaminio 78: 13.840 actions avec libération

a) par apport à une valeur de EUR 902.435,92 de 24 actions représentant 20% du capital social de la société prénommée;

b) par apport d'une créance de EUR 481.325,23;

c) en espèces par transfert d'une somme de EUR 238,85 renonciation au droit de souscription préférentiel

4. Suppression de toute référence à la notion de capital autorisé.

5. Modification correspondante de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 6.920.000,- qui sera représenté par 69.200 actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante six mille sept cent un euros soixante-dix-huit centimes (66.701,78 EUR) pour le porter de son montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre-vingt-dix-sept mille sept cent un euros soixante-dix-huit centimes (97.701,78 EUR).

Le nouveau capital ayant été souscrit par MEZZ FINANCE LTD avec siège social à MSD 11 Malte (Malte) Suite 1, 17 Sir A. Street, Ta'Xbiex par libération par capitalisation de partie du compte courant actionnaire.

Cette augmentation est suivie d'une réduction du capital social à concurrence de soixante six mille sept cent un euros soixante-dix-huit centimes (66.701,78 EUR) par absorption de pertes à concurrence de soixante six mille sept cent un euros soixante-dix-huit centimes (66.701,78 EUR) et annulation des actions souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital qui ramène le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-dix-sept mille sept cent un euros soixante-dix-huit centimes (97.701,78 EUR) à un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions huit cent quatre-vingt-neuf mille euros (6.889.000,- EUR) pour le porter de son montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à six millions neuf cent vingt mille euros (6.920.000,- EUR) avec émission de soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix (68.890) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution - Souscription - Paiement

Ensuite, se sont présentés,

(i) MEZZ FINANCE LTD, prénommée, ici représentée par Monsieur Pier Luigi Tomassi, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2006, MEZZ FINANCE LTD, prénommée, a déclaré souscrire trente quatre mille deux cent quatre-vingt-dix (34.290) actions avec libération par capitalisation d'une partie du compte courant actionnaire à concurrence de trois millions quatre cent vingt-neuf mille euros (3.429.000,- EUR);

(ii) DEAR SpA avec siège social à Rome, Via Francesco Siacci, 6, ici représentée par Madame Véronique Wauthier en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2006,

DEAR SpA, prénommée, a déclaré souscrire vingt mille sept cent soixante (20.760) actions comme suit:

a) par apport en nature à une valeur de un million trois cent cinquante trois mille six cent cinquante trois euros quatre-vingt-huit centimes (1.353.653,88 EUR) de trente-six (36) actions représentant 30% du capital social de la société VITTORINI IMMOBILIARE SpA (anciennement GIGLIO I Srl) avec siège social à Rome, Lungotevere Flaminio 78 au capital social de 120.000,- EUR représenté par 120 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune;

b) par apport en nature d'une créance contre la société VITTORINI IMMOBILIARE SpA d'un montant de sept cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-quatre centimes (721.987,84 EUR);

c) par apport en espèces d'une somme de trois cent cinquante-huit euros vingt-huit centimes (358,28 EUR)

(iii) ATTIVITA FINANZIARIE IMMOBILIARI AFI SpA avec siège social à Rome, Lungotevere Flaminio, 78, ici représentée par Madame Véronique Wauthier en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2006,

ATTIVITA FINANZIARIE IMMOBILIARI AFI SpA, prénommée déclare souscrire treize mille huit cent quarante (13.840) actions comme suit:

a) par apport en nature à une valeur de neuf cent deux mille quatre cent trente-cinq euros quatre-vingt-douze centimes (902.435,92 EUR) de vingt-quatre (24) actions représentant 20% du capital social de la société VITTORINI IMMOBILIARE SpA prénommée;

b) par apport en nature d'une créance sur la société VITTORINI IMMOBILIARE SpA prénommée de quatre cent quatre-vingt-un mille trois cent vingt-cinq euros vingt-trois centimes (481.325,23 EUR);

c) par apport en espèces d'une somme de deux cent trente-huit euros quatre-vingt-cinq centimes (238,85 EUR) (ensemble les «Souscripteurs»).

Le montant de cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros treize centimes (597,13 EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale constate que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel et a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix (68.890) nouvelles actions aux Souscripteurs conformément à leurs souscriptions telles que détaillées ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de supprimer toute référence à la notion de capital autorisé.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à six millions neuf cent vingt mille euros (6.920.000,- EUR) qui sera représenté par soixante neuf mille deux cents (69.200) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblée générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée à heures.

Les comparants déclarent en application avec les dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales que des rapports ont été établis par GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., le 20 décembre 2006 et signés par Monsieur Christophe Deschamps, réviseur d'entreprises, dans lesquels les augmentations du capital et les actions ainsi apportées sont décrites et évaluées.

Lesdits rapports comprennent les conclusions suivantes:

«a.- Pour la première augmentation de capital:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

b.- Pour la deuxième augmentation de capital:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ces rapports, après avoir été paraphés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les comparants déclarent en outre qu'après réalisation de l'apport, la Société détiendra cent pourcent des actions de VITTORINI IMMOBILIARE SpA.

La preuve de la propriété par les souscripteurs des actions ainsi apportées a été donnée au notaire soussigné.

Les transferts à la Société des actions de VITTORINI IMMOBILIARE SpA seront entrés dans le registre des actionnaires de cette société immédiatement après la signature du présent acte.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites des différentes augmentations de capital; partiellement opérées par apport en nature des actions de VITTORINI IMMOBILIARE SpA, en application de la directive 90/434/CEE représentant un échange de participations; sont estimés à 52.000,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. L. Tomassi, S. Still, V. Wauthier, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 156S, fol. 92, case 9. — Reçu 46.996,12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} mars 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007037370/206/309.

(070034004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

Lemoore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.592.

—
EXTRAIT

En date du 28 février 2007, Monsieur Diego Lissi a démissionné de son mandat en tant qu'administrateur-délégué de la société LEMOORE S.A.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007038422/693/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Icmos (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.282.

—
EXTRAIT

En date du 28 novembre 2006, le Conseil d'Administration décide:

- de transférer le siège social de la société ICMOS (LUXEMBOURG) S.A. du 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007038478/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Domaine des Fabriques, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.840.

—
La convention de domiciliation du siège social de la Société Anonyme DOMAINE DES FABRIQUES a été dénoncée ce jour avec effet immédiat.

Wiltz, le 5 février 2007.

FIDOMES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007038502/825/13.

Enregistré à Diekirch, le 6 février 2007, réf. DSO-CB00047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070021645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Euron S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.356.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 janvier 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Onelio Piccinelli (Annexe 1^{er}.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Onelio Piccinelli, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / J.P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007038419/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00901. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Megaphone S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 101, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 55.502.

Par la présente Monsieur Geeroms Léopold demeurant, 8, rue Joseph Sneessens, B-1300 Limai déclare céder ses 450 parts de la société MEGAPHONE S.à r.l., à Monsieur Pierre Delhalt demeurant, 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.

Le prix de la cession des 450 parts est fixé à 1,- (un) Euro symbolique.

Luxembourg, le 5 février 2007.

L. Geeroms / P. Delhalt.

Référence de publication: 2007038561/596/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

ELH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 647.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.294.

Par résolution circulaire en date du 27 février 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jakob Moeller Jensen, avec adresse professionnelle au Brettenham House, 5, Lancaster Place, WC2E 7 EN Londres, de son poste de gérant de classe A avec effet 31 août 2006.

- Nomination de Monsieur Klaus de Vibe, avec adresse professionnelle au 79, Onslow Gardens, SW7 3BU Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A avec effet au 31 août 2006 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038431/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Rister S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.249.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007

Au terme d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

RISTER S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007038390/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02720. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

S3I, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.721.

—
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 22 janvier 2007 s'est réuni l'assemblée générale extraordinaire de la société.

L'associé unique a décidé:

1) D'accepter la démission de FIDOMES S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la société.

2) De nommer DUNE S.à r.l. Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de 6 années.

DUNE S.à r.l., 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, B 110.593

Certifié conforme

V. Bastos

Référence de publication: 2007038556/825/17.

Enregistré à Diekirch, le 25 janvier 2007, réf. DSO-CA00255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070017942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Tabalux Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 15, rue J.P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 89.713.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 20 février 2007

«(...) L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer M. Sven Bodry de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2006 (...)»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Administrateur délégué

Référence de publication: 2007038583/607/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Field Point PE VIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.208.

—
Extrait des Résolutions des Associés du 29 janvier 2007

L'associé du FIELD POINT PE VIII (LUXEMBOURG) (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant de la catégorie A avec effet immédiat:

- Victor Khosla, né le 29 juin, 1958 in Delhi, India, ayant son adresse professionnelle au 80 Field Point Road, Greenwich CT 06830 Etats-Unis;

L'associé de la Société a décidé de nommer à la même date le gérant suivant, avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée:

- James Varley, gérant de la catégorie A, né le 29 juillet 1965 à Minola, Etats-Unis, ayant son adresse au 183, Cedar Shore Drive, Massapequa NY 11758 Etats-Unis;

- Luuk Jacobs, gérant de la catégorie B, né le 6 novembre 1965 à Bergeyk, Pays-Bas, ayant son adresse au 8, rue de Luxembourg L-8140 Bridel Luxembourg,

Luxembourg, le 2 mars 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2007038657/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC01029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Multi-Boissons s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9643 Buederscheid, 1, Weltzerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.666.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} février 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007038569/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2007, réf. DSO-CA00234. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070018446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Rexfelgen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.326.

Ex

—
14 février 2007

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
REXFELGEN S.A.
R. Donati / J. Rossi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007038568/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01836. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Domaine des Fabriques, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.840.

—
Procès-Verbal

Le 5 février 2007, il a été décidé:

1) D'accepter la démission de SEREN S.à r.l. (B 110.588), 75, Parc d'activité, L-8308 Capellen, en tant qu'administrateur de la Société.

2) D'accepter la démission de SEREN S.à r.l. (B 110.588), 75, Parc d'activité, L-8308 Capellen, en tant qu'administrateur-délégué de la Société.

3) D'accepter la démission de DUNE S.à r.l. (B 110.593), 75, Parc d'activité, L-8308 Capellen, en tant qu'administrateur de la Société.

4) D'accepter la démission de FIDOMES S.à r.l. (B 95.765), 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, en tant que Commissaire aux comptes.

Certifié conforme
Signature

Référence de publication: 2007038503/825/21.

Enregistré à Diekirch, le 6 février 2007, réf. DSO-CB00046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070021646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Ferolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 25.642.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} février 2007.
FIDUCIAIRE ARBO S.A.
Signature

Référence de publication: 2007038560/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2007, réf. DSO-CA00233. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070018452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Sàrl Mathieu & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Îlot du Château.

R.C.S. Luxembourg B 104.091.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} février 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007038566/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2007, réf. DSO-CA00277. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070018450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Capricornus, société anonyme holding, Société Anonyme.

Siège social: L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 104.457.

Auszug der ordentlichen Hauptversammlung vom 5. Dezember 2006 bezüglich des Geschäftjahres 2005

1. Rücktritt des Verwaltungsrats:

- Herr Jos Thill als Präsident und Mitglied
- Frau Angèle Ersfeld-Endres als Mitglied
- Frau Simone Metzen-Faber als Mitglied

2. Rücktritt des Kommissars FIDUCIAIRE JOS. THILL S.à.r.l. R.C. Diekirch B 94.335.

3. Ernennung zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern für eine Dauer von sechs Jahren:

- Herr Renier Goossens, L-1933 Luxembourg, rue Siggy vu Letzebuerg 1, Präsident;
- Frau Suzan van Wijnen, Ehefrau von Herrn Goossens in der Stadt Luxemburg wohnend; L-1933 Luxembourg, rue Siggy vu Letzebuerg 1;
- Houdstermaatschappij Goossens-van Wijnen BV mit Sitz in NL-6413BA Heerlen, Litscherveldweg 5.

4. Ernennung zum Kommissar für eine Dauer von sechs Jahren:

- Drs. GOOSSENS & PARTNERS BV mit Sitz in NL-6432GA Hoensbroek, Hoofdstraat 81.

Nachdem die Tagesordnung erledigt ist, wird die Sitzung um 12.10 Uhr aufgehoben.

Diekirch, den 5. Dezember 2006.

R. Goossens

Der Vorsitzende

Référence de publication: 2007038496/800884/26.

Enregistré à Diekirch, le 8 février 2007, réf. DSO-CB00082. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070020976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Eurogestim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.435.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- La nomination de Monsieur Gianluca Ninno en tant qu'administrateur est ratifiée.
- Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur David De Marco ont démissionné de leur fonction d'administrateur.
- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et la société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg ont été élus administrateurs. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.
- CERTIFICA LUXEMBOURG SARL a démissionné de sa fonction de Commissaire.
- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mentions aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007038647/799/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06291. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.479.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 décembre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006/2007 comme suit:

Conseil d'administration:

Administrateurs de catégorie A:

MM. Paolo Lamberti, entrepreneur, demeurant à Gallarate (Italie), président;

Carlo Lamberti, entrepreneur, demeurant à Gallarate (Italie), administrateur;

Administrateurs de catégorie B:

MM. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Eric Scussel, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007038632/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Mikinax Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.589.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 22 février 2007 que:
- l'assemblée renomme le gérant sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 février 2007.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007038648/695/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06547. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Gestion Rainbow Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 54.426.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 janvier 2007

En date du 26 janvier 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 2 octobre 2006 de Monsieur Juan Ignacio Crespo Carrillo, en qualité d'Administrateur.
- de reconduire les mandats de Madame Elena Collado Perez, de Monsieur Francisco Javier Santos Garcia et de Monsieur Arturo Jimenez Fernandez en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007038623/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00437. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Sonam Topgyal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 198A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 121.810.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique en date du 1^{er} février 2007

L'Associé unique a pris les décisions suivantes:

- Révocation avec effet immédiat de Monsieur Chen Jianquan, né le 14 août 1971 à Zhejiang (Chine) demeurant 198A, route d'Arlon, L-8010 Strassen de ses fonctions de gérant technique pour le débit de boissons
- Nomination de Monsieur Pema Bhutia né le 14 mai 1983 à East Gangtok (Inde), demeurant 4, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg aux fonctions de gérant technique pour le débit de boissons avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038607/1218/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

SigmaKalon Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 90.056.

—
Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 30 juin 2006, les associés ont renouvelé le mandat des membres du conseil de surveillance suivant pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007:

- Ailbhe Marie Jennings, avec adresse au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange
 - Richard Burgin, avec adresse au 40, Zonnebloemlaan, NL-2111 ZH Aerdenhout, Pays Bas
 - Michael Colato, avec adresse à Devonshire House, Mayfair Place, W1J 8AJ Londres, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Référence de publication: 2007038429/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Financial Industrial Group REI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.264.

—
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire
le 12 janvier 2007 à 14.00 heures au siège social de la société*

L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer Madame Elena Ilieva Ivanova et Monsieur Ivan Tzvetanov Pavlov en tant qu'administrateurs de la société et nomme à l'unanimité nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

- la société AURIGA S.A. avec siège social à 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, inscrite au «The General Public Registry Directorate, Card No 368606, doc. 33959, agissant, conformément à l'article 51bis de la loi sur les sociétés par son représentant permanent, chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Javier Adan Rivera Fernandez, consultant, né à Panama City, le 11 mars 1953, demeurant à Panama 5, Republic of Panama, Cuba Avenue, 34th Street East, Building No 34-20;

- la société KINGFISHER SERVICES S..A. avec siège social à 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, inscrite au «The General Public Registry Directorate, Card No 368576, doc. 33774, agissant, conformément à l'article 51 bis de la loi sur les sociétés par son représentant permanent, chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Javier Adan Rivera Fernandez, consultant, né à Panama City, le 11 mars 1953, demeurant à Panama 5, Republic of Panama, Cuba Avenue, 34th Street East, Building No 34-20

Le mandat d'administrateur de Monsieur Kristian Groke, né le 1^{er} avril 1964 à Hambourg (Allemagne), demeurant à L-1470 Luxembourg, 44 route d'Esch, nommé lors de la constitution de la société, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Monsieur Kristian Groke est nommé administrateur-délégué de la société et peut représenter la société par sa seule signature individuelle.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société LIGHTHOUSE SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce Luxembourg, numéro B 69.995, nommé lors de l'assemblée générale tenue en date du 16 juin 1999, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de actuellement 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg à 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

FINANCIAL INDUSTRIAL GROUP REI HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007038699/1276/37.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06923. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070034370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2007.

Asher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.082.

—
L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASHER S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.082, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2002, publié au Mémorial C numéro 814 du 29 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, pré-nommé, en date du 7 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 910 du 14 juin 2002, et en date 19 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1794 du 18 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Adoption d'un exercice social commençant le premier mai et se terminant le trente avril de l'année suivante, constatation qu'exceptionnellement l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2006 s'est terminé le 30 avril 2006 et modification subséquente de l'article huit des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de l'année suivante.»

2) Modification du premier paragraphe de l'article neuf des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 23 août à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

3) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Un exercice social qui commence le premier mai et qui finit le trente avril de l'année suivante est adopté.

Il est constaté, qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le premier janvier 2006, a pris fin le trente avril 2006 et dès lors l'article huit des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'année sociale commence le premier mai et finit le trente avril de l'année suivante.»

Deuxième résolution

Le premier paragraphe de l'article neuf des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9. (paragraphe 1^{er}).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 23 août à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ sept cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marx, Rozanski, Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2007, vol. 540, fol. 67, case 12. GRE / 2007 / 235. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007038905/231/61.

(070035315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Organix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 96.153.

Im Jahre zweitausendsieben, den ersten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft ORGANIX S.A., mit Gesellschaftssitz zu L-9237 Diekirch, 1A, Place Guillaume (matr. 2003 2221 239), zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung ORGANIX INVESTMENTS S.A. und mit Gesellschaftssitz zu Medernach, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx mit dem Amtssitz zu Mersch am 11. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1191 vom 13. November 2003,

und abgeändert gemäß ausserordentlichen Generalversammlung, dokumentiert durch Urkunde des Notars Fernand Unsen mit Amtssitz zu Diekirch am 19. August 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1159 vom 16. November 2004,

eingetragen im Handelregister Luxemburg unter Nummer B 96.153.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Dirk Heindricks, Geschäftsmann, wohnhaft zu L-9237 Diekirch, 1A, Place Guillaume.

Der Vorsitzende wählt zum Schriftführer, Herrn Guillaume Marth, Privatbeamter, wohnhaft in L-9962 Holler. Die Versammlung wählt zum Stimmenprüfer Dame Sandra Kasel, Privatbeamtin, wohnhaft in L-9161 Ingeldorf.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den instrumentierenden Notar zu beurkunden, dass:

1. Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden, den Schriftführer, den Stimmenprüfer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

2. Aus der Präsenzliste geht hervor, dass die hundert (100) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtmäßig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung umfasst die nachfolgenden Punkte:

- Verlegung des Gesellschaftssitz von Diekirch nach Windhof und somit Abänderung des Artikel 1 Absatz 2 der Statuten.

- Festlegung der neuen Adresse: L-8399 Windhof, 11, rue des 3 Cantons.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Generalversammlung gutgeheißen wurde, wurden nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitz von Diekirch nach Windhof.

Demgemäß erhält Artikel 1 Absatz 2 der Statuten folgenden Wortlaut:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Windhof.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Adresse der Gesellschaft auf 11, rue des 3 Cantons, L-8399 Windhof festzulegen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf vierhundert Euro (400,- €),

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbruck, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Heindricks, G. Marth, S. Kasel, P. Probst.

DIE/2007/423.

Enregistré à Diekirch, le 2 mars 2007, vol. 620, fol. 53, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Ettelbrück, den 8. März 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007038903/4917/55.

(070035319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

DH Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 819.575,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.957.

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of DH REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg incorporated by deed of notary Joseph Elvinger acted on 17th day of March 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») number 497 of July 13th, 2000. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed of notary Joseph Elvinger acted on 28th November 2006 not published yet in the Luxembourg Memorial C.

The meeting was held by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at L-7225 Mersch, 21, rue de Colmar-Berg, proxy-holder, who declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list which is signed by the proxy holder and the undersigned notary. The said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from the said attendance list, all 27,783 class A shares, all 500 class E1 shares, all 500 class E2 shares, all 500 class E3 shares, all 500 class E4 shares, all 500 class E5 shares, all 500 class E6 shares, all 500 class E7 shares, all 500 class E8 shares, all 500 class E9 shares, all 358 class F1 shares, all 358 class F2 shares, all 358 class F3 shares, all 358 class F4 shares, all 358 class F5 shares, all 358 class F6 shares and all 500 class Z shares are represented at the present meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Approval of the interim situation of the Company for the period from 1 January 2006 to 19 December 2006;

2. Acknowledgement of the disposal of the Targeted Assets (as defined in the articles of the Company) relating to class F1 shares, class F2 shares, class F3 shares, class F4 shares, class F5 shares and class F6 shares;

3. Approval of the cancellation of all outstanding class F1 shares, class F2 shares, class F3 shares, class F4 shares, class F5 shares and class F6 shares (together the «classes F Shares») without any payment to the shareholders, the liquidation of entire classes of shares of the Company, acceptance of such cancellation by all class F1 shareholders, class F2 shareholders, class F3 shareholders, class F4 shareholders, class F5 shareholders and class F6 shareholders (together the «classes F shareholders») without any payment to the classes F shareholders, and consequential to the cancellation of all classes F Shares, reduction of the issued share capital of the Company, acknowledgement of the legal reserve of EUR 87,328.-, decision to reduce the legal reserve by an amount of EUR 5,370.- corresponding to 10% of the reduction of the issued share capital and transfer thereof to the available reserve;

4. Consequential amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to delete all reference to the class F1, F2, F3, F4, F5 and F6 shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.

After the foregoing has been approved, the meeting unanimously resolved as follows:

First Resolution

The meeting approved the interim situation of the Company for the period from 1 January 2006 to 19 December 2006.

Second Resolution

The meeting acknowledged the disposal of the Targeted Assets relating to classes F shares pursuant to the articles of the Company.

Third Resolution

Pursuant to the liquidation of six entire classes of shares, namely class F1, class F2, class F3, class F4, class F5 and class F6 of the Company, the meeting unanimously approved the cancellation of all outstanding 358 (three hundred and fifty eight) class F1 shares, all 358 (three hundred and fifty eight) class F2 shares, all 358 (three hundred and fifty eight) class F3 shares, all 358 (three hundred and fifty eight) class F4 shares, all 358 (three hundred and fifty eight) class F5 shares and all 358 (three hundred and fifty eight) class F6 shares without any payment to the classes F shareholders and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount equal to aggregate nominal value thereof, being EUR 53,700.- (fifty three thousand seven hundred euros) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at EUR 819,575.- (eight hundred nineteen thousand five hundred seventy five euros) and the legal reserve of the Company by an amount corresponding to 10% of the reduction of the issued share capital thereof, being EUR 5,370.- (five thousand three hundred seventy) so that the legal reserve is consequentially to the present reduction set at EUR 81,958.- (eighty one thousand nine hundred fifty eight).

The classes F shareholders confirmed, and the meeting acknowledged, their acceptance of such cancellation of their classes F shares.

Fourth Resolution

Further to the above resolutions the meeting resolved to consequentially amend article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to delete all reference to classes F Shares, to provide for the new issued share capital amount of the Company and to give the following wording to article eight of the articles of incorporation:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 819,575.- (eight hundred nineteen thousand five hundred seventy five euros) represented by 27,783 (twenty seven thousand seven hundred eighty three) class A shares, 500 (five hundred) class E1 shares, 500 (five hundred) class E2 shares, 500 (five hundred) class E3 shares, 500 (five hundred) class E4 shares, 500 (five hundred) class E5 shares, 500 (five hundred) class E6 shares, 500 (five hundred) class E7 shares, 500 (five hundred) class E8 shares, 500 (five hundred) class E9 shares and 500 (five hundred) class Z, with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.»

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DH REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger du 17 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 497 du 13 juillet 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 28 novembre 2006 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été tenue par M. Patrick Van Hees, juriste, demeurant au L-7225 Mersch, 21, rue de Colmar-Berg, mandataire, lequel a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés, ainsi que le nombre et classe de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire ainsi que le notaire instrumentant. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Tel qu'il résulte de ladite liste de présence, la totalité des 27.783 parts sociales de classe A, la totalité des 500 parts sociales de classe E1, la totalité des 500 parts sociales de classe E2, la totalité des 500 parts sociales de classe E3, la totalité des 500 parts sociales de classe E4, la totalité des 500 parts sociales de classe E5, la totalité des 500 parts sociales de classe E6, la totalité des 500 parts sociales de classe E7, la totalité des 500 parts sociales de classe E8, la totalité des 500 parts sociales de classe E9, la totalité des 358 parts sociales de classe F1, la totalité des 358 parts sociales de classe F2, la totalité des 358 parts sociales de classe F3, la totalité des 358 parts sociales de classe F4, la totalité des 358 parts sociales de classe F5, la totalité des 358 parts sociales de classe F6 et la totalité des 500 parts sociales de classe Z sont représentées à la présente assemblée, de telle sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la situation intérimaire de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 19 décembre 2006;

2. Prise de connaissance de la vente de l'Investissement Projeté (comme défini dans les statuts de la Société) relatif aux parts sociales des classes F1, F2, F3, F4, F5 et F6 (les «classes F»);

3. Approbation de l'annulation de la totalité des 358 parts sociales de classe F1, des 358 parts sociales de classe F2, des 358 parts sociales de classe F3, des 358 parts sociales de classe F4, des 358 parts sociales de classe F5 et des 358 parts sociales de classe F6 (les «classes F») sans aucun paiement aux actionnaires, liquidation des classes F de la Société, acceptation d'une telle annulation par tous les détenteurs des parts sociales de classe F, réduction subséquente du capital social émis de la Société, prise de connaissance de la réserve légale de EUR 185.905,-, décision de réduire la réserve légale d'un montant de EUR 5.370,- équivalent à 10% de la réduction du capital social émis des classes F en circulation acceptation d'un tel rachat par tous les détenteurs des parts sociales de classe F.

4. Modification en conséquence de l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence aux parts sociales de classe F et afin de déterminer le nouveau montant du capital social émis de la Société;

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement décidé comme suit:

Première Résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la situation intérimaire de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 19 décembre 2006.

Deuxième Résolution

L'assemblée a pris acte de la vente des Investissements Projetés relatifs aux parts sociales de classe F conformément aux statuts de la Société.

Troisième Résolution

Suite à la décision de liquider six classes entières des parts sociales à savoir les classes F de la Société, l'assemblée a à l'unanimité décidé d'annuler la totalité des 358 parts sociales de classe F1, la totalité des 358 parts sociales de classe F2, la totalité des 358 parts sociales de classe F3, la totalité des 358 parts sociales de classe F4, la totalité des 358 parts sociales de classe F5 et la totalité des 358 parts sociales de classe F6 en circulation sans effectuer de paiement aux actionnaires et en conséquence de réduire le capital social émis de la Société par un montant égal à la valeur nominale, à savoir EUR 53.700,- (cinquante-trois mille sept cent euros), de sorte que le capital social émis est suite à la présente réduction fixé à EUR 819.575,- (huit cent dix-neuf mille deux cent septante-cinq euros) et la réserve légale de la Société par un montant équivalent à 10% de la réduction de capital social, à savoir EUR 5.370,-, de sorte que la réserve légale est suite à la présente réduction fixée à EUR 81.958,-.

Les détenteurs des parts sociales de classe F ont confirmé, et l'assemblée a constaté, leur accord à une telle annulation.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée a par conséquent décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence à des parts sociales de classe B, de déterminer le nouveau montant du capital social émis de la Société et de donner la teneur suivante à l'article huit des statuts:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 819.575,- (huit cent dix-neuf mille cinq cent septante-cinq euros) divisé en: 27.783 (vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-trois) parts sociales de classe A, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E1, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E2, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E3, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E4, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E5, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E6, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E7, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E8, 500 (cinq cents) parts sociales de classe E9 et 500 (cinq cents) parts sociales de classe Z d une valeur de EUR 25 chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal, les membres du bureau ont signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2006, vol. 440, fol. 47, case 14. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007038737/242/154.

(070035221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

CPR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 330.119.090,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.407.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution des actionnaires du 21 novembre 2006 que les 3.500 (trois mille cinq cents) parts sociales détenues par 3947173 CANADA INC. dans CPR LUXEMBOURG S.à r.l. (la Société) ont été cédées à:

- CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY, une société constituée et régie selon les lois Canada, ayant son siège social Suite 500, 401 - 9th Avenue, S.W., Calgary, Alberta, T2P 4Z4, Canada, qui devient ainsi associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007038638/5564/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03913. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Aedes Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.178.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 2 mars 2007

L'adresse de résidence de Monsieur Castelli Luca est 25, Kings Road, Londres, Grande-Bretagne.

Pour extrait sincère et conforme

AEDES INVESTISSEMENT S.A.

M. Kara / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007038571/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Calisco B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 98.361.

EXTRAIT

Il résulte des actes de donation signés en date des 8 septembre 2006 et 10 octobre 2006 par-devant Maître Daniel Mudry, notaire de résidence à Crans-Lens, officier public du canton du Valais-Suisse, que les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

	Parts sociales
- Jean-Claude Smadja	18.502
- Eliott et Nathaniel Smadja	190.949
- Laura, Amanda et Benjamin Smadja	190.949
Total	400.400

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007038326/3560/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Pesalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare, Ilôt Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 73.178.

Extrait des décisions prises

1) L'assemblée accepte la démission de M. Morel Fabrice, demeurant à 1, rue Saint Laurent, F-57530 Domangeville (né le 21 mars 1963 à Eloyes-France) de son poste d'administrateur.

2) L'assemblée nomme Monsieur Gorse Adrien, demeurant à 13, rue des Carrières, F-57070 Saint Julien les Metz (né le 6 janvier 1987 à Metz (France)) comme nouvel administrateur et ce jusqu'au 11 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Ehlerange, le 12 septembre 2006.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007038558/725/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Business Technology Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 45.444.

Suite à la cession de parts du 12 octobre 2006, le capital social de la S.à r.l. susmentionnée est réparti comme suit:

LYBRA HOLDING S.A. 109.488 parts sociales

- 500 parts sociales ordinaires non rachetables

- 108.988 parts sociales rachetables selon l'enregistrement L 060035393 en date du 20 avril 2006

M. Valvasori / S.C. Young
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2007038562/759/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070035136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Curzon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.516.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 26 février 2007, que CIT HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Winterbotham Place, Marlborough & Queen Street, Nassau, the Bahamas, enregistrée auprès du Registre des Bahamas sous le numéro 125429B, a transféré les cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la «Société» à THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP, une société organisée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Londres, 7 Curzon Street, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP 8682.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007038641/1092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Minieta SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8610 Buschrodt, 19, Angelsgronn.

R.C.S. Luxembourg B 91.577.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 février 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007038574/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 2 février 2007, réf. DSO-CB00036. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070018441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Ferolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 25.642.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} février 2007.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007038563/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2007, réf. DSO-CA00276. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070018451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

L'Acquario S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9205 Diekirch, 18, rue Saint Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 108.123.

Assemblée générale extraordinaire du 8 février 2007

L'associé unique confirme les faits suivants:

1) Suite au décès de M. Francesco Guadagnano le 14 décembre 2003, et conformément à l'acte notarié dressé à l'étude de M^e Ruelle à Sibret(B) le 26 avril 2004, la part sociale de la société L'ACQUARIO s.à r.l. détenue par le défunt a été répartie à part égale (soit un quart à chacun) à ses enfants Leonardo, Francesca, Giuseppe et Tea Guadagnano.

La répartition des parts sociales était donc:

Guadagnano Leonardo:	99 ¹ / 4 parts sociales
Guadagnano Francesca:	1 / 4 part sociale
Guadagnano Giuseppe:	1 / 4 part sociale
Guadagnano Tea:	1 / 4 part sociale

2) Cession des parts sociales

Monsieur Giuseppe Guadagnano, Madame Francesca Guadagnano et Mademoiselle Téa Guadagnano ont cédé leur participation soit ¹ / 4 d'une part sociale chacun à Monsieur Leonardo Guadagnano suivant lettres du 27 septembre 2006, 26 septembre 2006 et 30 août 2006 au prix total de EUR 375,-.

Dès lors Monsieur Leonardo Guadagnano détient 100 parts sociales et est associé unique de la société L'ACQUARIO s.à r.l.

Diekirch, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038288/591/26.

Enregistré à Diekirch, le 8 février 2007, réf. DSO-CB00135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070026434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

River Euro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.153,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 108.143.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 2 mars 2007

Première résolution

L'Associé unique accepte la démission de Mr Patrick O'Driscoll de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour la société

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007038616/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01430. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Fita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.162.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales et d'un apport d'une part sociale du 1^{er} mars 2007 que: PERMIRA (EUROPE) LIMITED a transféré et apporté les 520 parts sociales détenues dans la Société à FITA 2 S.à r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Il en résulte qu'à compter du 1^{er} mars 2007, les 520 parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société sont détenues par FITA 2 S.à r.l..

S. Michel

Gérante

Référence de publication: 2007038460/3794/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Eni Algeria Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 85.540.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique en date du 14 décembre 2006

L'Associé Unique de ENI ALGERIA LIMITED a pris les résolutions suivantes le 14 décembre 2006:

- d'accepter la démission de Monsieur Vincenzo Michetti de sa fonction de gérant et président du conseil, et ce avec effet au 14 décembre 2006;

- de nommer Monsieur Giambattista De Ghetto, né le 19 juin 1953 à Borca di Cadore, Italie et ayant son adresse professionnelle à Algeria Business Center - Pins Maritime - El Mohammadia - 13^{ème} étage, Alger, Algérie, avec effet au 14 décembre 2006 et jusqu'à l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2007038655/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070034920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Aluxtour, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9836 Hosingen, La Sapinière.
R.C.S. Luxembourg B 94.988.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007038580/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10441. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Sems Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 30.428.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 décembre 2006

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Luigi Maraldi de son poste d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

SEMS INTERNATIONALE S.A.

G. Diederich / A. De Bernardi / M.F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007038573/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00456. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

House Hold and Body Care Products Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.077.

*Décisions prise lors du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 1^{er} mars 2007
à 13.00 heures au siège social*

Le conseil prend acte de la démission M. Paolo Bergamaschi de sa fonction d'administrateur et de Président du conseil d'administration.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, M. Augusto Mazzoli, employé privé, né le 30 juillet 1972 à Modena (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil décide de nommer M. Carlo Santoiemma, Président du Conseil d'Administration.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour HOUSE HOLD AND BODY CARE PRODUCTS COMPANY S.A.

A. Mazzoli / S. Bravetti

Référence de publication: 2007038383/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Aedes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 45.469.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 2 mars 2007

L'adresse de résidence de Monsieur Castelli Luca est 25, Kings Road, Londres, Grande-Bretagne.

Pour extrait sincère et conforme

AEDES LUXEMBOURG S.A.

L. Vegas-Pieroni / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007038564/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

JOB A Brandschutz System G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8325 Capellen, 58, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.172.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 5 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007038529/1289/12.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2007, réf. DSO-CA00288. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070022800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Fifteen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 100.817.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 janvier 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Eric Giacometti (Annexe 1^{er}) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Eric Giacometti, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de voix, de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, avec effet au 29 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Référence de publication: 2007038506/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00917. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.